



**Jacques-Bernard MAGNER**  
**Sénateur du Puy-de-Dôme**  
**Conseiller Municipal de**  
**Charbonnières-les-Vieilles**

Paris, le 30 mai 2018

---  
Vice-Président de la Commission de la Culture,  
de l'Éducation et de la Communication

---  
Membre du Conseil Supérieur des Programmes  
de l'Éducation Nationale

---  
Membre du Haut Conseil  
de la Vie Associative

**N.REF.JBM/CB/411**

**CABINET DE LA MINISTRE**

**Madame la Ministre,**

Je me permets d'attirer votre attention sur les observations de Madame Nicole VERLAGUET, Présidente de l'Office Municipal du Sport de Clermont-Ferrand.

L'OMS de Clermont-Ferrand assure depuis 1986 la gestion du Centre Médico-Sportif (CMS) installé à la Maison des Sports de Clermont-Ferrand. Cette structure a pour vocation de proposer aux personnes désireuses de faire du sport une visite médicale de non-contre-indication assurée par des médecins spécialistes du sport.

Depuis de nombreuses années, en complément du soutien important de la Ville de Clermont-Ferrand, la structure bénéficie d'une aide financière indispensable à la viabilité du CMS au travers du CNDS.

Malheureusement, les orientations données par votre ministère impliquent que, à compter de cette année, aucun crédit ne sera accordé par l'État pour maintenir cette activité de non-contre-indication, et notamment le suivi médical des jeunes en Section Sportive d'Établissement dans les collèges et lycées du département.

En effet, depuis trois années, afin de pallier à la carence croissante de médecins, qui plus est spécialistes du sport, l'équipe médicale du CMS se rend directement dans les établissements scolaires.

Ainsi, en 2017, ce sont 550 élèves du département qui ont bénéficié de l'expertise d'un médecin du sport, d'une secrétaire médicale et d'un cardiologue. Ce service représente une véritable simplification qui permet également un contrôle médical renforcé pour des jeunes pratiquant leur activité sportive 3 à 4 fois par semaine pour certains.

Les nouvelles orientations du CNDS ne permettront plus de maintenir cette activité, ce qui est particulièrement regrettable pour tous les jeunes sportifs de notre département. C'est pourquoi je vous serais particulièrement reconnaissant, Madame la Ministre, de bien vouloir redéfinir les orientations du CNDS.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous voudrez bien réserver à ce courrier, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs.

*Bien cordialement*

Jacques-Bernard MAGNER  
Sénateur du Puy-de-Dôme



**Madame Laura FLESSEL**  
**Ministre des Sports**  
**95 avenue de France**  
**75650 PARIS CEDEX 13**



# OFFICE MUNICIPAL DU SPORT

de Clermont-Ferrand



Monsieur MAGNIER Jacques-Bernard  
Sénateur du Puy-de-Dôme  
15, Rue de Vaugirard  
75291 PARIS Cedex 06

A Clermont-Ferrand, le 22 mai 2018

Monsieur le Sénateur,

L'Office Municipal du Sport de Clermont-Ferrand assure depuis 1986 la gestion du Centre Médico Sportif (CMS) installé à la Maison des Sports de Clermont-Ferrand. Cette structure a pour vocation de proposer aux personnes désireuses de faire du sport une visite médicale de non-contre-indication assurée par des médecins spécialistes du sport.

Depuis de nombreuses années, en complément du soutien important de la Ville de Clermont-Ferrand, notre structure bénéficie d'aide de l'Etat au travers du Centre National de Développement du Sport, aide financière indispensable à la viabilité du CMS. Malheureusement, les orientations données par le Ministère en charge des Sports impliquent qu'à compter de cette année, nous ne bénéficierons d'aucun crédit de l'Etat pour maintenir notre activité de non-contre-indication et notamment le suivi médical des jeunes en Section Sportive d'Etablissement dans les collèges et lycées du département.

En effet, depuis maintenant 3 ans, afin de pallier à la carence croissante de médecin, qui plus est spécialistes du sport, sur l'ensemble de notre département, notre équipe médicale se rendait directement dans les établissements scolaires afin de simplifier l'organisation de ces rendez-vous pour les chefs d'établissements, les enseignants et les parents. Ainsi en 2017, ce sont plus de 550 élèves du département qui ont bénéficié de l'expertise d'un médecin du sport, d'une secrétaire médicale et d'un cardiologue.

Ce service était, selon les retours d'information des établissements scolaires, une véritable simplification qui permettait également un contrôle médical renforcé pour ces jeunes pratiquant pour certains leur activité sportive 3 à 4 fois par semaine.

Malheureusement, les nouvelles orientations du Centre National de Développement du Sport ne nous permettront pas de maintenir cette activité de non-contre-indication et de suivi médical. Nous souhaitons vous alerter sur cette situation en vous adressant en pièce jointe les orientations budgétaires de notre association présentées lors de notre dernière Assemblée Générale constatant l'arrêt de nos activités au bénéfice d'un millier de jeunes et moins jeunes sportifs de notre département.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour de plus amples informations sur ce dossier et vous remercions également de l'attention portée à notre courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre considération distinguée.

Nicole VERLAGUET  
Présidente de l'Office